académie Dijon direction des services départementaux de l'éducation nationale Saône-et-Loire éducation nationale Liberté • Égalité • Fraternité RÉPUBLIQUE FRANÇAISE	École Élémentaire André Higonet Hurigny **Conseil d'école du 24 juin 2021** Procès-verbal

Présents :

- Mmes FOUGERAS, GIRARD, PAPET, USINABIA, GREIL, DUVERT D'ALESIO et CHANUT, représentantes des parents d'élèves
- Mmes DREVET, HENNEBAUT et M DUQUENNOY, enseignants
- Mme BERARD, enseignante spécialisée
- M VALLET, Adjoint en charge des affaires scolaires
- Mme DECREUSEFOND. DDEN,

Excusés :

- M DEYNOUX, Maire,
- M FRANCOIS, Inspecteur de l'Éducation Nationale,
- Mme MOUHLI et M VALENTIN, enseignants
- Mme LAVENANT, psychologue de l'Éducation Nationale
- Mme USINABIA, représentante des parents d'élèves

Le conseil d'école se réunit dans la salle du conseil municipal dont la superficie permet d'accueillir tous ses membres en respectant les contraintes sanitaires en vigueur. La municipalité est remerciée pour cette mise à disposition.

Mme Decreusefond, DDEN, présente sa fonction. Nommée par le DASEN, elle est chargée de visiter chaque année plusieurs écoles pour vérifier que les élèves sont accueillis dans de bonnes conditions (matériel, sécurité, hygiène). Elle s'intéresse à la laïcité mais n'a pas de rôle pédagogique.

1/ Rentrée 2021

- ***Effectifs prévus***

Radiations : 3 CP, 1 CE1 et 1 CE2
Inscriptions : 1CP et 1 CE2

CP	CE1	CE2	CM1	CM2
16	20	20	22	25

- ***Organisation des classes prévues***

CP	CE1	CE2	CM1-CM2 A	CM1 – CM2 B
Mme Drevet	M Duquennoy	Mme Hennebaut	Mme Mouhli	M Valentin
16	20	20	12 CM1 12 CM2	10 CM1 13 CM2

Pour rééquilibrer la taille des groupes dans les classes de CM, deux élèves de CM1 de Mme Mouhli seront accueillis en CM2 par M Valentin.

Les listes de fournitures seront distribuées la semaine prochaine et publiées sur le site internet de l'école.

2/ Budget 2021

La municipalité a voté les crédits suivants :

- 4 610 € pour les fournitures,
- 360 € pour la BCD,
- 268 € pour le matériel pédagogique,
- 350 € pour le renouvellement de manuels de lecture en CE1,
- 300 € pour le RASED,

La demande de subvention pour l'acquisition de tablettes a été validée.
Coût global du projet : 9462 euros (État : 6591 euros, commune : 2871 euros).

L'équipe enseignante et le RASED remercient la municipalité pour les crédits accordés.

3/ Liaison GS-CP

Dans le contexte sanitaire actuel, les actions habituellement mises en place ne peuvent être organisées cette année.

Mardi 29 juin, une réunion de travail est prévue avec les enseignants de l'école maternelle pour faire le point sur les acquis des élèves de GS.

Jeudi 1er juillet, pendant que les élèves seront en TAP (Temps d'Activités périscolaires), les GS viendront visiter les locaux et rencontrer Mme Drevet et M Duquennoy.

4/ Liaison CM2-6ème

Cette année, la journée d'immersion n'a pas pu être organisée. Mme Mouhli et M Valentin participent à la réunion annuelle de liaison CM2-6ème qui a lieu en même temps que le conseil d'école. La date de cette rencontre école-collège a été connue trop tardivement pour modifier la date du conseil d'école. Les enseignants de cycle 3 regrettent de ne pas pouvoir être présents.

5/ Interventions du RASED

Cette année, Mme Bérard est intervenue auprès de plusieurs élèves en difficulté dans les classes du cycle 2 (CP-CE1-CE2). Mme Lavenant, psychologue de l'éducation nationale, a rencontré plusieurs familles et leurs enfants.

En CE1, trois élèves rencontrent des difficultés persistantes en résolution de problèmes. Mme Bérard est intervenue sous la forme d'une co-intervention avec M Duquennoy. Trois valises de problèmes correspondant à trois niveaux de difficulté ont été créées. Les mercredis matins, pendant 45 minutes, les enfants devaient résoudre le plus de problèmes possible pour obtenir un maximum d'« étoiles ». Ce système a permis à chaque enfant de mesurer ses progrès. Tous les élèves se sont investis et tous ont progressé.

6/ Élection des représentants des parents d'élèves au conseil d'école

L'arrêté du 19 août 2019 autorise le directeur d'école à organiser un vote uniquement par correspondance après consultation du conseil d'école.

M Duquennoy souhaite que les élections pour l'année scolaire 2021-2022 aient lieu uniquement par correspondance et sollicite donc l'avis du conseil d'école.

Le conseil d'école émet un avis favorable à l'unanimité.

7/ Projets

- ***Parcours Éducatif Artistique et Culturel***

Jeudi 10 juin, toutes les classes sont allées au cinéma voir le film d'animation *Calamity une enfance de Martha Jane Cannary* (641€ financés par le Sou des école) dont les thèmes principaux sont la conquête de l'ouest et l'égalité fille-garçon.

Jeudi 3 et vendredi 4 juin, toutes les classes ont voté pour leur livre préféré dans le cadre du Prix des Incorruptibles. Les résultats sont disponibles sur le site internet de l'école.

- ***Éducation Physique et Sportive***

Toutes les classes devaient bénéficier de 4 demi-journées d'escalade (4350€ financés par le sou des écoles). Malheureusement les deux dernières journées n'ont pas pu avoir lieu à cause de la météo. Elles seront reportées en septembre.

Quelques séances d'EPS ont été encadrées par des élèves de l'organisme FormApi (organisme spécialisé dans la formation aux métiers du sport). Ces séances ont servi de support à l'évaluation des stagiaires en vue de l'obtention du BPJEPS. Le mardi 1er juin, une journée multi-sport a été organisée pour toutes les classes.

- ***Parcours citoyen***

Nathalie Vachon qui intervient habituellement sur les temps périscolaires (atelier clown) et qui est également médiateure professionnelle a conduit plusieurs débats dans la classe de CE2 sur les thèmes de l'amitié, l'appartenance à un groupe, la confiance et l'autorité.

Mme Hennebaut a trouvé les débats très intéressants car ils bousculent les préjugés des enfants. Par exemple, le mot « autorité » était synonyme de « méchanceté » pour beaucoup d'entre-eux. En fin de débat, c'est le mot « confiance » qui l'a remplacé. Ces temps d'échanges ont également permis aux enfants de prendre conscience que la parole de l'autre a autant de valeur que la leur même si elle est différente.

- ***Perspectives pour l'année scolaire 2021-2022***

Dans le domaine des langues, les élèves de CM pourraient bénéficier d'un enseignement de l'allemand. Les heures consacrées à cette langue seront déduites du volume horaire dédié aux langues vivantes. Les élèves apprendraient donc deux langues : l'anglais avec leur enseignant et l'allemand avec Mme Parisot, professeure au collège Pasteur.

Philippe Vallet informe le conseil d'école que de l'anglais pourrait également être proposé à la rentrée prochaine dans le cadre des TAP. Daniel Gauge, directeur du SIGALE, a rencontré une enseignante qui serait intéressée pour intervenir à Hurigny.

Dans le domaine de l'EPS, M Duquennoy rencontrera lundi 28 juin Thomas Passoni, coordinateur pédagogique de FormApi. L'objectif est de renforcer le partenariat entre l'école et cette entité. Cela pourrait permettre à des jeunes qui se forment aux métiers du sport d'intervenir plus fréquemment à l'école.

Les enseignants souhaitent également travailler avec le conservatoire. Si le projet de l'équipe enseignante est retenu, toutes les classes pourraient bénéficier d'un intervenant en musique.

8/ Divers

La vente des photos a permis de dégager un bénéfice de 712,50 € au profit de la coopérative scolaire.

- Plusieurs parents ont interpellé leurs délégués pour savoir s'ils avaient bien évoqué la quantité de devoirs donnés dans la classe de CMA lors du dernier conseil d'école. Les parents délégués considèrent qu'ils n'ont pas été entendus sur ce point et se sentent frustrés. Ils souhaitent que cette question soit de nouveau traitée. Ils se sont réunis et ont comparé les agendas des deux classes de CM. La quantité de devoirs semble conséquente dans les deux classes et plus importante dans la classe de CMA. Certains parents d'élèves affirment qu'il y a beaucoup moins de devoirs au collège.

Cette question a été traitée lors du dernier conseil d'école de la seule manière possible. Le conseil d'école n'est pas compétent pour se prononcer sur les méthodes et choix pédagogiques d'un enseignant. M Duquennoy propose aux parents délégués de les rencontrer après le conseil d'école.

- Plusieurs parents remettent en cause le système de notation dans les classes de CM au motif qu'il pourrait pénaliser les élèves d'Hurigny souhaitant intégrer le dispositif CHAM au collège. Les autres écoles seraient moins exigeantes pour valider l'acquisition des compétences dans le livret scolaire. Avoir au moins 18/20 pour qu'une compétence soit considérée comme « acquise » démoraliserait les enfants. Ils souhaiteraient que ce seuil soit abaissé à 16/20.

L'évaluation des élèves relève de la responsabilité des enseignants. Mme Mouhli et M Valentin justifient ce seuil de 18/20 par un niveau d'étayage important avant et pendant l'évaluation. Souvent, ils proposent à leurs élèves des fiches de préparation pour les évaluations. Les enfants savent donc précisément ce que leurs enseignants attendent d'eux et connaissent les pièges à éviter. Cependant, il arrive qu'ils valident une compétence quand l'enfant obtient une note comprise entre 17 et 18. Mme Mouhli et M Valentin n'abaisseront pas ce seuil à 16/20.

Concernant le livret scolaire, quand l'enfant a au moins 17/20 de moyenne dans une matière, ils considèrent que les objectifs d'apprentissage sont atteints.

De plus, la classe CHAM du collège Pasteur n'est pas une classe élitiste. Les résultats scolaires ne font pas partie des critères de sélection qui sont : la motivation de l'élève, la sensibilisation au projet, l'autonomie dans le travail personnel et l'instrument choisi. Les élèves intégrant ce dispositif auront de 5 à 7h de cours au conservatoire en plus des cours au Collège. La commission qui examine les dossiers essaie de déterminer si l'enfant sera capable d'assumer la charge de travail supplémentaire qu'il devra fournir.

Sur demande des familles et uniquement pour constituer un dossier d'admission dans un établissement privé ou un dossier de candidature dans un dispositif spécifique (comme les classes CHAM), les enseignants de CM peuvent faire apparaître les moyennes de l'élève dans le livret scolaire.

La séance est levée à 19h30

Le président du conseil d'école
M Duquennoy